

ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC PIERRE PECOURT Arrêté de Police N°68/2018 du 31 août 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

GUESNAINⁿ
(NORD)

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité du public lors de la création d'un espace multisports par la société Camma dans le Parc PIERRE PECOURT.

ARRETE

ARTICLE 1 Des travaux de création d'un espace multisports seront entrepris à

compter du lundi 03 septembre 2018 et pour une durée de 5 jours

dans le Parc Pierre Pécourt.

ARTICLE 2 Pendant toute la durée des travaux, le Parc Pierre Pécourt sera

fermé au public.

ARTICLE 3 La société Camma Sport domiciliée Manoir de la Chèze 35380

Plélan-le-Grand

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Responsable des services techniques

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police

de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, Le 31 août 2018

Le Maire, Maryline Lucas

